

Compte rendu de la séance du vendredi 25 juin 2021

Présents : Monsieur Didier GAVALDA, Monsieur David ESCANDE, Madame Elisabeth OULES, Monsieur Francis ANTOLIN, Monsieur Philippe MAFFRE, Madame Marie-Christine ARMENGAUD, Monsieur Tom FABRE, Monsieur Joseph CASBAS, Madame Francine VIEU, Monsieur Jean-Michel SIRE, Monsieur Pierre BOUSSIÈRE, Monsieur Jacques GALIBERT, Monsieur Thierry ESCANDE, Monsieur Gaël BENOIT, Monsieur Dominique MAFFRE, Monsieur Guillaume GALIBERT.

Représentés : Monsieur Daniel ESTADIEU par Monsieur Francis ANTOLIN

Absent excusé : Monsieur Thierry OULES

Secrétaire de la séance: Francine VIEU

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité et signé de tous les membres présents.

CREATION POSTE ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT la liste d'aptitude du centre de gestion du Tarn des candidats promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2021 dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 1ère classe,

CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, permanent à temps non complet 32.34/35ème,

DECIDE de procéder, parallèlement à cette création de poste, à la suppression d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, permanent à temps non complet 32.34/35ème,

MODIFIE le tableau des effectifs, en ce sens

SERVICE ADMINISTRATIF

EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL	POSITION
Secrétaire de mairie	Secrétaire de mairie	A	1	TNC	activité

Secrétaire de mairie	Adjoint administratif territorial	C	1	TC	activité
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	TNC	activité

SERVICE TECHNIQUE

EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL	
Agent polyvalent	Agent de maitrise principal	C	1	TC	activité
Agent polyvalent	Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	TC	activité
Agent d'entretien	Adjoint technique principal	C	1	TNC	activité
Agent polyvalent	Adjoint technique	C	2	TC	activité
Agent polyvalent	Adjoint technique	C	1	TNC	activité
Agent d'entretien	Adjoint technique	C	1	TNC	activité
Agent d'entretien	Adjoint technique	CDI	1	TNC	activité

SERVICE SOCIAL

ATSEM	ATSEM principal 1ère classe	C	1	TNC	activité
Agent social	Agent social territorial	C	1	TNC	activité

VENTE ANCIENS PORTAILS COULISSANTS DE LA SALLE BIOT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de vendre les anciens portails coulissants de la salle de Biot.

Il ajoute qu'un affichage a été fait sur la commune et que le délai pour se manifester est terminé.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une offre de Monsieur BENOIT Pierre pour les trois anciens portails coulissants ayant servi à la salle de Biot, pour la somme de soixante euros (60 €) TTC par portail soit un total de cent quatre vingt euros (180 €).

Monsieur le Maire trouve cette proposition satisfaisante et propose au conseil municipal de valider celle-ci.

Monsieur BENOIT Gaël ayant un intérêt à l'affaire est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la vente de trois anciens portails coulissant ayant servi à la salle communale de Biot et n'ayant plus d'utilité aujourd'hui, à Monsieur BENOIT Pierre pour la somme de soixante euros (60 €) TTC chacun soit au total cent quatre vingt euros (180 €).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document pour concrétiser la vente.

DIT que la recette sera inscrite au budget prévisionnel principal de 2021.

PLAN DE RELANCE REPEUPLEMENT FORET FONTRIEU ONF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à l'Office National des Forêts :

-De porter le projet de la commune pour les parcelles P65 66 Camprives, P45 Secun, P25 Miremont sur le volet 1b (peuplements atteints par un phénomène de sécheresse, un ravageur ou un agent pathogène),

-De monter le dossier technico-financier du projet indiquant sont coût global et le reste à charge pour la commune,

-De monter le dossier de demande de subvention à déposer sur la plateforme Cartogip avant le 31/12/2021 et d'assister la commune dans le suivi administratif du dossier jusqu'à la liquidation de la subvention, prestation d'un montant de 1500.00 € HT qui ne sera facturée qu'à la notification par l'Etat de la subvention à la commune,

-De réaliser la maîtrise d'œuvre (assistance technique à donneur d'ordre) des travaux pour un montant qui sera calculé selon un barème dépendant de la taille du projet :

* si surface inférieure 4 ha : 1500 € HT + 16% du montant total des travaux,

* si surface 4-10 ha : 1500.00 € HT + 14% du montant total des travaux,

* si surface 10-20 ha : 14% du montant total des travaux,

* si surface supérieure à 20ha : 12% du montant total des travaux.

CONVENTION OCCUPATION POUR DEPOT SEDIMENTS SUR PARCELLE TIERCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'EDF exploite sur l'Agout la chute hydroélectrique de Brassac et afin d'assurer l'entretien des aménagements de la chute, EDF a programmé des travaux de curage de la prise d'eau située sur le ruisseau des Agrès.

Il ajoute que la commune doit autoriser EDF à entreposer temporairement une partie des sédiments inertes issus du curage de la prise d'eau des Agrès sur une zone d'environ de 50 m2 sur la parcelle située au lieudit "Lajordie" Section H N°254.

Il propose donc à l'assemblée de signer avec EDF une convention d'occupation pour le dépôt de sédiments sur cette parcelle tierce située sur la commune de Fontrieu.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

EMPRUNT ACHAT TRACTOPELLE CRCA

Vu le budget de la commune voté et approuvé par le conseil municipal le 9 avril 2021 et visé par l'autorité administrative le 15 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Vu la recette inscrite au budget primitif de 2021, la collectivité de FONTRIEU contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes

ARTICLE 2 : **ACHAT TRACTOPELLE**

Montant : 90 000 €

Durée de l'amortissement : 7 ans

Taux : 0.550 %

Périodicité : annuelle

Frais de dossier : 200 €

Déblocage : à partir de la date d'édition du contrat, la collectivité peut débloquer par tranche le montant mis à sa disposition. Aux termes des 4 mois, l'intégralité de l'emprunt sera débloquée.

ARTICLE 3 : La commune de FONTRIEU s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de FONTRIEU s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats de prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

DECLASSEMENT CHEMIN SITUE A LA VAISSIERE-FERRIERES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2131-2 et L5214-16,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3,

Vu la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 qui prévoit que le classement ou déclassement sont dispensés d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que les droits d'accès seront mis en cause,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une partie du chemin rural situé au lieu dit La Vayssière desservant la propriété de M. MARAVAL Jérémy parcelle 152 et la parcelle n° 195 appartenant à Mme MIALHE Nadine ne permet plus une circulation normale, la partie de ce chemin n'est pas praticable avec un engin motorisé.

Il précise qu'il existe un autre chemin communal principal desservant les mêmes propriétés.

Monsieur le Maire rajoute qu'il a été saisi par M. MARAVAL Jérémy du lieu-dit "La Vayssière" d'une demande d'acquisition d'une partie du domaine public communal, se situant entre sa maison d'habitation et la nouvelle parcelle d'une superficie approximative de 5a qu'il doit acheter à Mme MIALHE Nadine.

Il propose à l'assemblée la désaffectation en partie de ce chemin rural passant entre les bâtiments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté:

Pour : 16, contre: 0, abstention : 1

CONSTATE la désaffectation en partie du chemin rural,

ACCEPTE de vendre une partie du chemin communal à M. MARAVAL Jérémy selon le plan.

DECIDE d'ouvrir l'enquête publique préalable au déclassement du chemin destiné à l'aliénation.

FIXE le prix de vente suivant l'arrêté fixant le prix des terres agricoles.

DECIDE que les frais de géomètre, de commissaire enquêteur et que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

LOCATION SALLE FERRIERES ADMR

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été contacté par l'association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) Agout Montalet pour envisager la location de la salle de Ferrières pour un accueil de jour.

(L'accueil de jour permet d'accueillir des personnes en perte d'autonomie, et notamment malades d'Alzheimer, ou d'une maladie apparentée ou d'une autre maladie neuro-dégénérative vivant à domicile.)

Il ajoute que la salle de Ferrières sera utilisée le mardi et le jeudi de 9 h à 17 h, toute l'année, le loyer sera fixé à 400.00 € (quatre cent euros) par mois.

Il précise que l'association est en attente de l'avis de l'ARS pour l'occupation de cette salle.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

D'ETABLIR une convention entre la commune de Fontrieu et l'ADMR Agout Montalet si un avis favorable leur est donné par l'Agence Régionale de Santé.

FIXE un loyer mensuel de 400.00 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec cette association.

INFORMATIONS

Parallèlement cette même association demande d'occuper, gratuitement, la salle de Ferrières, 3 heures par mois, pour proposer une "halte répit" aux aidants, en accueillant des personnes malades. L'association est en attente de la validation du Département.

De ce fait, Monsieur le Maire signale que les jeux et le goûter des aînés organisés par Mme Antolin seront déplacés au lundi.

Monsieur le Maire informe qu'il a rendez-vous avec l'architecte, pour l'atelier et la mairie, le mardi 29 juin. Il propose à tous les élus disponibles de venir également au rendez-vous pour travailler sur les plans proposés. Un employé représentant le service technique a été convié pour donner son avis. Monsieur le Maire souhaite utiliser le bois de la commune pour la partie bardage et charpente. L'ONF et la COFOR étaient présents.

D'autres informations sont données par Monsieur le Maire à savoir :

Une entreprise souhaite implanter des panneaux photovoltaïques dans les zones agricoles. L'assemblée est défavorable à ce projet.

Le bois pour l'affouage a été coupé en forêt de Montagnol, cela représente environ 2 000 stères. Les lots vont être numérotés et proposés aux administrés.

Les travaux du Saut de Lègue se terminent, le goudronnage a été fait. Nous sommes en attente de la validation de l'ARS.

Le prix de la cantine reste inchangé à la rentrée 2021 soit : 3.00 € par repas et par enfant.

Monsieur Pierre BENOIT employé communal partira en retraite à la fin de l'année.

Le secrétariat de mairie accueillera, en juillet, une stagiaire de INU Champellion d'Albi, pour 2 semaines.

Nous avons reçu les remerciements pour le décès de Monsieur CAMINADE Max suite à l'envoi des condoléances de Mr le Maire et son conseil.

M. Tom Fabre souhaite que dans le journal, à la rubrique Etat Civil, les mariages et les PACS soient différenciés.

Mme Francine Vieu fait savoir qu'il y a trop de graphiques dans le journal.

M. Dominique Maffre signale que la DDE fauchera le bord des routes qu'une seule fois au lieu de deux, il demande à Monsieur le Maire d'intervenir auprès du Département.

M. Sire Jean-Michel souhaite que les prochaines attributions de terrains communaux soient décidées et votées en conseil municipal, à bulletin secret et non en commission.

M. Gaël Benoit souhaite qu'il y ait une dérogation à la limite de tonnage imposé actuellement aux transporteurs de bois dans la montagne. En effet, cette limite de tonnage pénalise des transporteurs approvisionnant les exploitations agricoles de la commune.

Mr le Maire indique qu'il y a possibilité de dérogation pour les agriculteurs riverains et certains ont déjà fait cette démarche.

Il demande quand sera refaite la route de Peyrolles concernant le pluvial, Mr le Maire répond que cela est prévu pour l'année prochaine, et qu' il sera certainement réalisé une évacuation sur le côté de la voie comme cela est fait sur les autres routes.

Des habitants de Cugnasse sont en attente d'indemnisations liés à l'assainissement. Mr le Maire répond que nous sommes en attente de l'accord d'une personne.

Il demande de revoir les coupes dans le secteur de Penrieu.

M. Guillaume Galibert a été sollicité par l'association CALELH, Association pour la qualité de vie et de l'environnement en Haut -Languedoc, pour organiser une projection-débat autour de l'alimentation.

M. Joseph Casbas souhaiterais que les abreuvoirs du hameau de la Borie à Ferrières soient nettoyés pour mieux les mettre en valeur. (si ils sont dans le domaine public)

Il demande un ralentisseur à Cugnasse. Cela concerne le Département.

Mme Elisabeth Oules signale que les fleurs ont été plantées et remercie les personnes qui ont participé à l'embellissement et qui continu à entretenir les espaces publics.

Elle propose que la table et le banc actuellement sous abri à Cugnasse, soient déplacés à l'aire de pique nique de Margot.

La porte des toilettes de Margot est à réparer.

Le quatrième container à verre peint par les résidents de Nancy Bez est terminé et sera déposé au Pujol devant la pisciculture. Les résidents vont peindre d'autres containers.

M Francis Antolin a assisté au dernier conseil d'école, l'effectif pour la rentrée sera d'une cinquantaine d'élèves.

L'institutrice Aurélie Cambon quitte l'école, elle est remplacée par deux professeurs des écoles.

Les parents d'élèves remercient vivement les encadrants de l'école pour avoir su gérer les enfants pendant la période de la pandémie.

Il faudra prévoir une intervention pour une infiltration dans le toit de l'école suite aux fortes pluies.

Il informe l'assemblée que Jean-Marc ALBO, boulanger à Baffignac fermera définitivement sa boulangerie, le 30 juin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt trois heures.

